

BVC Scrutins nationaux vote par correspondance uniquement

**PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT DES VOTES ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS
CAP COMPETENTE A L'EGARD DES SYNDICS DES GENS DE MER
SCRUTIN NATIONAL**

Le présent procès-verbal comprend 4 feuillets, celui-ci compris.

BUREAU DE VOTE CENTRAL

en vue de la désignation des représentants du personnel au scrutin indiqué plus haut

Scrutin du 6 décembre 2018

I - Composition du bureau de vote

Représentants de l'administration

Mme Catherine FERREOL

Mme Katia SANSONE

Mme Françoise VENUAT

Délégués des listes en présence

Mme Evelyne POREE . Organisation syndicale représentée : CFDT

Mme Valérie DAUMONT . Organisation syndicale représentée : UNSA

Mme Catherine CHOLTUS. Organisation syndicale représentée : FSU

M. Selim MENTALECHETA. Organisation syndicale représentée FO

II -Recensement

Commencé à .15h15 Terminé à 17h40

1) Total nombre d'électeurs inscrits:

395

2) Total nombre d'enveloppes retour T reçues

270

Ouverture des enveloppes de retour T

3) Total nombre d'enveloppes d'émargement non-valables

(votant non identifié, non signée, scrutin non mentionné, non scellé...)

0

4) Total nombre d'enveloppes d'émargement valables

(3)+4) doit être égal à 2))

277

Tri par ordre alphabétique, émargement sur la liste électorale puis ouverture des enveloppes

5) Nombre d'émargements sur la liste électorale

275

Nota bene: Insertion des enveloppes de votes dans l'urne.

III - -Dépouillement

6) Total nombre d'enveloppes de vote non valables

(enveloppe non conforme, signe distinctif, etc...)

0

(motifs à préciser).....nombre :

(motifs à préciser).....nombre :

(motifs à préciser)..... nombre :

(motifs à préciser).....nombre :

7) **Total nombre d'enveloppes de vote valables**
Egal au nombre d'électeurs ayant voté
(6) + 7) doit être égal à 5)

275

8) **Total nombre de bulletins blancs . :**

7

9) **Total nombre de bulletins nuls :**

Double bulletin : 2

Bulletin barré : 1

3

10) **Total nombre de suffrages valablement exprimés. :**

(Nombre de votants recensés moins totaux des non-valables, blancs et nuls)

((8) + 9) + 10) doit être égale à 7))

265

IV -Nombre de voix obtenues par chaque liste :

Liste.a. CFDT-UNSA : 91

Liste b CGT : 78

Liste c FO : 57

Liste d FSU : 39

Etc...

V- Attribution des sièges de représentants titulaires à chaque liste :

Quotient électoral = 53

Suffrages valablement exprimés

Nb de représentants titulaires à élire

La division du nombre de voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral permet d'attribuer :

1 siège à la liste CFDT-UNSA

1 siège de la liste CGT

1 siège à la liste FO

Les sièges restant à attribuer sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne.

Le 4ème siège à la liste CFDT-UNSA

le 5ème siège à la liste CGT

Nombre de sièges obtenus par chaque liste :

2 sièges à la liste CFDT-UNSA

2 sièges à la liste CGT

1 siège à la liste FO

VI – Pour les CAP : Choix des grades dans lesquels les diverses listes entendent être représentées (voir fiche sur cas pratiques)

Le président du bureau de vote demande aux organisations concernées leurs choix.

VII - Désignation des représentants titulaires et suppléants

Sont proclamés élus en qualité de représentants titulaires et suppléants, pour le scrutin (à indiquer avec précision):

Pour les CAP

(Les listes des candidatures peuvent être incomplètes ; toutefois, leur nombre doit être pair pour présenter autant de titulaires que de suppléants)

TITULAIRES :

1.grade : Syndic des gens de mer

- FO : CREPIEUX Julie

2. grade : Syndic des gens de mer principal de 2 ème classe

- CFDT-UNSA : BONNEAU Catherine
- CGT : PHERON Jimmy

3. grade : Syndic des gens de mer principal 1ère classe

- CFDT-UNSA : DUPONTREUE Pascal
- CGT : LESTRADE Bianca

SUPPLEANTS :

1- grade : Syndic des gens de mer

- FO : DUMAS Coline

2. grade : Syndic des gens de mer principal de 2 ème classe

- CFDT-UNSA : LESSIRARD Maïté
- CGT : HENNE Sophie

3. grade : Syndic des gens de mer principal de 1 ère classe

- CFDT-UNSA : DREAN Christine
- CGT : DURANTE Philippe

VIII - Observations

- FO émet des réserves suite aux difficultés d'acheminement du matériel de vote ayant empêché les agents notamment Outre-mer de voter

- CFDT émet des réserves au sujet de l'acheminement du matériel de vote et demande la mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles.

Le bureau signale deux enveloppes d'agents ayant quitté le corps et n'ayant donc pas pu voter à la bonne CAP.
Trois enveloppes pour le scrutin CTM
Une enveloppe pour le CTS de la DDT 22.

Fait en 2 exemplaires à Paris, le 7 décembre 2018.

Noms et signatures des membres du bureau de vote.

- Représentants de l'administration :

FERREOL Catherine
Françoise VENOYAT
KAFIA SANSANE

- Représentants des listes en présence :

Catherine VENOYAT
CFDT Evelyne FORÉE
UNSA Valérie D'AMONT
[Signature]

FO - SELIM MENTALECHETA

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

FSU - Githeme CHOLTUS
[Signature]

